ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Termes de Référence (TDR)

Services de Conseil pour le Développement et la Mise en Œuvre du SYSTEME D'INFORMATION ROUTIER DES CORRIDORS DE LA CEDEAO (ECCRIS)

AVRIL 2026

ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Table des matières

1. Contexte et Justification 2
2. Objectif de la Mission 3
3. Objectif de Développement et Objectifs Spécifiques 3
4. Champ d'intervention des services 4
   4.1 Tâche 1 - Évaluation du réseau actuel des corridors de la CEDEAO 4
   4.2 Tâche 2 – Collecte, harmonisation et migration des données existantes 5
   4.3 Tâche 3 – Conception, personnalisation et configuration du système 5
   4.4 Tâche 4 – Déploiement, mise en œuvre et mise en service 6
   4.5 Tâche 5 – Formation, gestion du changement et renforcement des capacités 7
   4.6 Tâche 6 – Maintenance et assistance technique 7
5. Exigences Fonctionnelles, Techniques et Institutionnelles 8
   5.1 Exigences Fonctionnelles 8
   5.2 Exigences en matière de gestion des données 9
   5.3 Exigences en matière de sécurité et d'hébergement 9
   5.4 Exigences institutionnelles 10
6. Livrables Attendus et Exigences de Reporting 10
7. Modalités de Mise en Œuvre, Durée et Lieu de Mission 11
8. Profil du Consultant et principaux experts indicatifs 12
9. Éligibilité, présélection et exigences de soumission 13
10. Appui du Client, Obligations du Consultant et Normes Applicables 14
Annexe 1 – Jalons indicatifs de mise en œuvre 16
Annexe 2 – Structure suggérée pour la soumission de la manifestation d'intérêt 17

1. Contexte et Justification

La CEDEAO poursuit un programme régional de développement des transports visant à améliorer la performance, la sécurité, la résilience et l'efficacité opérationnelle du réseau de corridors en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de cette initiative, la Commission a lancé le Système d'Information Routière des Corridors de la CEDEAO (ECCRIS) en tant que plateforme numérique régionale destinée à soutenir la planification, le suivi, l'analyse et la prise de décision relatifs aux corridors.

L'ECCRIS est conçu comme un système moderne d'information routière, basé sur le web, multilingue et intégrant des fonctionnalités spatiales (SIG), dédié au réseau de corridors de la CEDEAO. La plateforme devrait fournir à la CEDEAO et aux parties prenantes autorisées un accès structuré à des données harmonisées concernant l'inventaire des corridors, l'état des routes et des ponts, le trafic, la sécurité routière, les points de congestion, les coûts pour les usagers de la route, l'historique de maintenance, les indicateurs de risques climatiques, ainsi que certaines informations relatives à la facilitation du transport et aux partenariats public-privé (PPP).

Le processus global de développement de l'ECCRIS a été réalisé par phases. Les phases précédentes ont couvert l'examen de l'écosystème des systèmes existants, l'évaluation de l'état actuel du réseau de corridors, l'élaboration du concept et des spécifications techniques du système, la préparation du dictionnaire de la base de données des corridors, ainsi que la rédaction des termes de référence détaillés pour la mise en œuvre. La présente mission concerne la phase de mise en œuvre et est lancée à travers un appel à manifestations d'intérêt, constituant la première étape du processus de sélection d'un cabinet de conseil ou d'un consortium qualifié.

Le réseau de base de l'ECCRIS couvre actuellement le réseau de corridors de la CEDEAO tel que validé par la Commission, tout en restant évolutif pour s'intégrer au cadre plus large du Transit Routier Inter-États (ISRT) ainsi qu'à toute mise à jour future des corridors approuvée par la CEDEAO. Le système ne doit donc pas être conçu comme un inventaire statique de tronçons routiers sélectionnés, mais comme une plateforme régionale capable d'intégrer des évolutions futures relatives aux définitions des corridors, aux tracés, aux indicateurs de performance et aux utilisateurs institutionnels.

La mission répond à la nécessité de disposer d'une source régionale unique d'information sur les corridors. À l'heure actuelle, les données pertinentes sont dispersées entre les systèmes des États membres, des feuilles de calcul, des rapports de consultants, des fichiers SIG autonomes et d'autres applications. Ces données sont souvent hétérogènes dans leur format, mises à jour de manière irrégulière et difficilement exploitables pour le reporting régional ou la programmation fondée sur des données probantes. L'ECCRIS vise à combler cette lacune en fournissant un cadre standardisé et durable pour la collecte, l'échange, la validation, le stockage, l'analyse et la production de rapports.

La mission s'inscrit également dans les priorités plus larges de la CEDEAO en matière de développement des corridors, de gouvernance du transport routier, de sécurité routière, d'adaptation au changement climatique, de facilitation du commerce et des transports, ainsi que de planification des investissements. L'ECCRIS devrait ainsi compléter les autres initiatives régionales et contribuer à un suivi plus crédible de la performance des corridors et des résultats des infrastructures

2. Objectif de la Mission

L'objectif de cette mission est de recruter un cabinet de conseil ou un consortium qualifié et expérimenté afin de concevoir, déployer, opérationnaliser et appuyer un système d'information routière ou une plateforme de gestion des actifs routiers éprouvé(e), destiné(e) à servir de Système d'Information Routière des Corridors de la CEDEAO (ECCRIS).

Le Consultant retenu devra fournir une plateforme ECCRIS sécurisée, évolutive, multilingue, basée sur le web et intégrant des fonctionnalités SIG, entièrement configurée pour les besoins de la CEDEAO, alimentée avec les données de base disponibles, et accompagnée d'une documentation appropriée, de sessions de formation ainsi que d'une assistance technique après la mise en œuvre.

Figure 1: Carte de Référence

La présente mission ne vise pas la création d'un nouveau logiciel à partir de zéro. Le Consultant est tenu de déployer et de personnaliser une plateforme existante et éprouvée, et de démontrer que la solution proposée est mature, techniquement robuste et capable d'être adaptée aux exigences institutionnelles de la CEDEAO ainsi qu'aux besoins de gestion des corridors.

3. Objectif de Développement et Objectifs Spécifiques

L'objectif de développement de l'ECCRIS est de fournir à la CEDEAO et à ses États membres une plateforme régionale harmonisée d'information sur les corridors, afin d'améliorer la qualité des décisions dans le secteur des transports et de renforcer la gouvernance du réseau régional de corridors.

La mission contribuera aux objectifs spécifiques suivants :

- Établir une plateforme régionale harmonisée pour la gestion des informations routières des corridors.
- Soutenir la planification fondée sur des données probantes, la programmation de l'entretien, le suivi des performances et la priorisation des investissements.
- Faciliter l'échange structuré de données entre la CEDEAO et les États membres.
- Intégrer, au sein d'un système régional unique, les données relatives aux routes, aux ponts, au trafic, à la sécurité, aux risques climatiques ainsi que certaines données opérationnelles.
- Fournir des tableaux de bord, des services SIG, des cartes, des outils d'analyse et de reporting destinés aux gestionnaires et aux utilisateurs techniques.
- Appuyer certaines fonctions de facilitation des transports et de suivi de la performance aux frontières, selon les besoins de la CEDEAO.
- Renforcer la transparence et la supervision des informations relatives aux partenariats public-privé (PPP) et aux systèmes de péage liés aux corridors, lorsque ces données sont pertinentes et disponibles ; et
- Renforcer les capacités institutionnelles au sein de la CEDEAO et des États membres pour l'utilisation, la mise à jour et l'administration à long terme du système.

4. Champ d'intervention des services

Le Consultant sera responsable de l'exécution complète de la Phase III de l'ECCRIS. Le périmètre des services est structuré autour de six (6) tâches principales.

4.1 Tâche 1 - Évaluation du réseau actuel des corridors de la CEDEAO

Le Consultant devra mettre à jour et valider l'inventaire de référence des corridors destiné à ECCRIS. Cela inclura la réconciliation de la liste des corridors avec les études de corridors les plus récentes approuvées par la CEDEAO, la confirmation des tronçons et sections de référence à inclure, ainsi que l'examen des modifications d'alignement, des connexions frontalières ou du codage ayant un impact sur la définition du réseau régional.

Le Consultant devra évaluer le cadre institutionnel actuel relatif à la programmation de l'entretien des corridors et à la gestion des données sur les corridors dans les États membres. Cette analyse visera à comprendre comment les données pertinentes sont produites, gérées, mises à jour et utilisées, ainsi que les modalités d'intégration de l'ECCRIS dans les processus existants et émergents.

Le Consultant devra examiner les systèmes existants utilisés par la CEDEAO et les États membres susceptibles d'interagir avec ECCRIS, notamment les systèmes de gestion des actifs routiers, les bases de données SIG, les outils d'observatoire, les feuilles de calcul, les bases de données de consultants et autres référentiels d'information approuvés. Cet examen permettra d'identifier les opportunités de migration, les dépendances de données, les exigences d'interopérabilité et les contraintes institutionnelles.

Le Consultant devra évaluer la disponibilité, la qualité et la cohérence des données existantes relatives aux routes, aux ponts, au trafic et à la géographie, pertinentes pour le réseau de corridors, y compris la validation des couches de base et l'identification des lacunes à combler. Cette évaluation déterminera l'utilisabilité des jeux de données disponibles pour la migration et identifiera les besoins en collecte complémentaire.

Le Consultant préparera un Rapport actualisé sur l'inventaire des corridors ainsi qu'un Rapport de synthèse de la Tâche 1, soumis à validation par la CEDEAO avant le démarrage de la migration principale des données

4.2 Tâche 2 – Collecte, harmonisation et migration des données existantes

Le Consultant devra collecter, compiler, nettoyer, valider et harmoniser les jeux de données disponibles provenant de la CEDEAO, des États membres ainsi que d'autres sources approuvées, puis migrer les données validées vers les environnements ECCRIS (préproduction et production), conformément au modèle de données approuvé.

Les données à traiter incluent notamment : les définitions des corridors et leur référencement spatial, les données historiques de construction et d'entretien, les inventaires et états des routes, la rugosité et la structure des chaussées, l'inventaire et l'état des ponts, les comptages de trafic et les charges des véhicules, les coûts pour les usagers, les coûts des travaux et de maintenance, les données d'accidents et de sécurité routière, ainsi que toute autre information spécifiée dans les TDR finaux.

Le Consultant devra également structurer et migrer les nouveaux domaines de données introduits dans le concept ECCRIS révisé, notamment les données de résilience climatique et de risques environnementaux, certaines données de performance opérationnelle aux frontières, ainsi que des données relatives aux PPP et aux systèmes de péage lorsque disponibles.

Des procédures robustes de validation des données devront être définies et mises en œuvre (intégrité, cohérence des métadonnées, formats, transfert). Les données non conformes seront consignées dans des journaux de rejet et retournées pour correction si possible.

Le Consultant élaborera des modèles standards d'importation et des formats d'échange de données conformes aux standards ouverts (CSV, XML, JSON ou API), afin de faciliter les futures soumissions des États membres.

Les livrables incluront un Rapport de migration des données et une Matrice des lacunes de données, indiquant le niveau de complétude et de fiabilité atteint

4.3 Tâche 3 – Conception, personnalisation et configuration du système

Le Consultant devra personnaliser un système existant et éprouvé pour répondre pleinement aux exigences de l'ECCRIS, en confirmant les besoins utilisateurs, l'architecture, les spécifications techniques et la stratégie de mise en œuvre.

La configuration comprendra notamment : une base de données spatiale centrale, des fonctions de gestion du réseau et de référencement des corridors, des outils de suivi de la performance et de la sécurité routière, des interfaces SIG et des tableaux de bord, des outils de reporting, ainsi que des modules dédiés à la gestion des données, des métadonnées, des accès et de la traçabilité

Le Consultant devra configurer les rôles utilisateurs, les profils d'accès, les structures de reporting, les tableaux de bord et les analyses conformément aux besoins techniques et de gestion de la CEDEAO. Le Consultant devra veiller à ce que la plateforme reste multilingue, conviviale et alignée sur les processus opérationnels de la CEDEAO.

Le Consultant devra configurer les dispositifs d'interopérabilité et les standards ouverts afin de permettre l'importation et l'exportation structurée des données, tout en garantissant la compatibilité avec les outils et systèmes externes approuvés, y compris HDM-4 et d'autres applications de la CEDEAO lorsque nécessaire

L'interopérabilité et l'intégration via API constitueront une exigence essentielle de la configuration de l'ECCRIS. Le Consultant devra concevoir et configurer des mécanismes standardisés d'échange de données afin de permettre le partage régulier de données avec les systèmes nationaux existants de gestion des actifs routiers et SIG, en utilisant des standards ouverts et des interfaces documentées. Au minimum, le système devra fournir :(i) une intégration basée sur API (REST/JSON) pour l'échange automatisé système-à-système lorsque cela est possible ;(ii) des modèles standardisés d'échange par lots (CSV/XML/JSON) pour les systèmes hérités. Le Consultant devra fournir un package d'interopérabilité documenté comprenant : schémas de données, définitions de champs, règles de validation, exigences en matière de métadonnées, contrôles d'authentification et d'autorisation, gestion des erreurs et journaux de rejet, ainsi que le contrôle de version des interfaces. Des tests d'intégration seront réalisés avec un échantillon représentatif de systèmes des États membres (ou des pays pilotes convenus) avant la mise en service.

Le Consultant devra configurer les fonctionnalités d'hébergement, de sauvegarde, de restauration et de cybersécurité, incluant l'authentification des utilisateurs, le contrôle d'accès basé sur les rôles, les journaux d'audit, le transfert sécurisé des données, la planification des sauvegardes et les procédures de restauration. L'architecture privilégiée consiste en un environnement de production hébergé dans le cloud, combiné à une solution de sauvegarde locale au siège de la CEDEAO.

Le Consultant devra livrer un Rapport sur les besoins des utilisateurs, un Rapport de conception technique et fonctionnelle, et une version bêta de l'ECCRIS pour validation avant le déploiement final.

4.4 Tâche 4 – Déploiement, mise en œuvre et mise en service

Le Consultant devra déployer l'ECCRIS dans un environnement de production sécurisé et assurer le support de toutes les activités nécessaires à la mise en œuvre et à la mise en service. Cela inclut l'installation de l'instance de production, la configuration de la solution locale de sauvegarde et de

restauration, la population de la base de données en production, la mise en place des accès utilisateurs et l'exécution des tests formels.

Le Consultant devra préparer un Plan de Déploiement définissant la séquence de déploiement, les étapes de test, les jalons d'acceptation, les interfaces de formation, les modalités de support et la transition vers l'utilisation opérationnelle. Le Consultant assurera la conduite des aspects techniques du processus de mise en service et assistera la CEDEAO lors des tests d'acceptation par les utilisateurs et de la mise en service officielle

Le Consultant devra fournir toute la documentation système nécessaire pour l'exploitation, le support et la maintenance future, y compris les manuels utilisateurs, les guides d'administration du système, la documentation technique, les dictionnaires de données et les procédures de sauvegarde et de restauration.

Les livrables finaux de cette tâche comprendront la plateforme ECCRIS mise en service, le rapport de déploiement et de mise en service, la documentation des tests d'acceptation, ainsi que les manuels d'installation définitifs.

4.5 Tâche 5 – Formation, gestion du changement et renforcement des capacités

Le Consultant devra fournir un programme structuré de formation et de transfert de connaissances destiné aux utilisateurs de la CEDEAO, aux administrateurs du système et aux points focaux désignés des États membres. La formation couvrira à la fois les aspects opérationnels et administratifs de l'ECCRIS et sera adaptée aux différentes catégories d'utilisateurs ciblées.

La formation comprendra l'utilisation pratique des fonctions de référencement des corridors, la capture et la validation des données, les tableaux de bord, les services SIG et cartographiques, les outils de reporting et de requêtes, l'analyse de la sécurité routière et des performances, l'administration des utilisateurs, ainsi que les procédures de sauvegarde et de restauration, selon le besoin.

Le Consultant préparera des manuels orientés utilisateurs, des présentations de formation, des exercices et des supports réutilisables pour appuyer l'institutionnalisation de l'ECCRIS après la fin de la mission.

Le Consultant préparera également des notes de support national et de renforcement des capacités indiquant comment les États membres peuvent continuer à interagir avec l'ECCRIS et améliorer progressivement la cohérence et la régularité de leurs soumissions de données

4.6 Tâche 6 – Maintenance et assistance technique

Après la mise en service, le Consultant devra assurer la maintenance et l'assistance technique pendant la période spécifiée dans le contrat final. Cela inclut le support à distance et sur site selon les besoins, la résolution des problèmes, les mises à jour, les corrections de bugs, l'assistance aux utilisateurs, le dépannage des flux de soumission des données, l'optimisation du système et le support aux administrateurs.

Le Consultant devra produire des rapports périodiques d'assistance technique résumant la performance du système, les incidents, les demandes de support, les mises à jour, les risques et les actions correctives recommandées.

La période d'assistance technique vise à soutenir la stabilisation de la plateforme, à transférer la confiance opérationnelle à la CEDEAO et à intégrer de manière pratique le système dans les processus régionaux.

Le Consultant devra proposer et mettre en œuvre une stratégie de suivi et d'évaluation des performances de la plateforme afin de permettre une évaluation continue des opérations de l'ECCRIS, incluant des mécanismes pour détecter et résoudre les problèmes opérationnels, surveiller l'utilisation et l'adoption du système, et soutenir la révision périodique et la mise à jour des besoins utilisateurs, en tenant compte des évolutions du contexte macroéconomique et sectoriel pouvant affecter la pertinence du système.

À la fin de la période d'assistance technique, le Consultant devra soumettre un Rapport final de mission / de clôture, résumant les activités réalisées, les principaux résultats obtenus, les leçons apprises et les recommandations pour soutenir la durabilité à long terme, l'amélioration continue et la gestion efficace de la plateforme.

5. Exigences Fonctionnelles, Techniques et Institutionnelles

Sans préjudice des spécifications détaillées de l'étape RFP, la solution ECCRIS proposée devra satisfaire aux exigences minimales suivantes :

5.1 Exigences Fonctionnelles

I. ECCRIS devra être entièrement basé sur le web et accessible via des navigateurs Internet standard, avec des interfaces utilisateurs en anglais, français et portugais.

II. Le système devra être compatible SIG (Système d'Information Géographique) et capable de cartographie interactive, couches thématiques, visualisation des corridors, requêtes spatiales, rapports basés sur cartes et export des sorties SIG approuvées.

III. Le système devra prendre en charge des tableaux de bord, graphiques, rapports et requêtes ad hoc configurables par l'utilisateur, avec une distinction appropriée entre utilisateurs de gestion et utilisateurs techniques.

IV. Le système devra supporter des fonctions structurées de suivi de performance pour les indicateurs de corridor relatifs à l'état des routes, au trafic, à la sécurité routière, au coût du transport et autres indicateurs définis par la CEDEAO, y compris certains indicateurs de performance aux frontières ou opérationnels lorsque pertinents.

V. Le système devra assurer le contrôle documentaire, le contrôle des métadonnées, la gestion du dictionnaire de données, le suivi des intégrations, les journaux de rejet et les pistes d'audit.

Fourniture et intégration des données SIG : La CEDEAO facilitera l'accès aux ensembles de données SIG régionaux disponibles relatifs aux corridors, ainsi qu'aux informations cartographiques détenues par la Commission et les États membres (par exemple : axes centraux des corridors, points frontaliers, limites administratives, nœuds clés et toute cartographie de base existante). Le Consultant devra évaluer la disponibilité et la qualité de ces ensembles de données, les harmoniser au sein d'un package SIG standardisé (par exemple : Shapefile, GeoJSON, GeoPackage et système de coordonnées de référence convenu) pour ECCRIS, et produire ou compléter les couches prioritaires manquantes par numérisation ou par toute autre méthode convenue. ECCRIS devra assurer l'interopérabilité avec les systèmes SIG nationaux existants au moyen de mécanismes documentés d'importation/exportation et, lorsque cela est possible, par une intégration basée sur des API ainsi que des modèles d'échange de données standardisés. Des spécifications techniques supplémentaires relatives aux couches SIG, aux formats et aux procédures d'interopérabilité sont fournies dans les Termes de Référence détaillés et seront intégralement reprises lors de l'étape de Demande de Propositions (DP)

5.2 Exigences en matière de gestion des données

I. ECCRIS devra maintenir un modèle de données régional unique et un dictionnaire de données associé capable d'intégrer les informations relatives aux routes, ponts, trafic, sécurité, coûts, risques climatiques, opérations et certaines informations relatives aux PPP.

II. Le système devra supporter la mise en scène, la validation et le transfert structurés des données vers le référentiel en production, avec des règles claires pour les contrôles d'intégrité, l'exhaustivité des métadonnées, les rejets de données et le reporting des erreurs.

III. Le système devra supporter l'import et l'export de données depuis les systèmes des États membres en utilisant des modèles structurés convenus, incluant les formats CSV, XML et JSON, ou des API contrôlées approuvées par la CEDEAO.

IV. Le système devra être évolutif pour les modifications futures de la définition du réseau de corridors, de nouveaux domaines de données et des modules supplémentaires approuvés par la CEDEAO.

5.3 Exigences en matière de sécurité et d'hébergement

I. L'environnement de production ECCRIS devra être hébergé sur le cloud et complété par une solution locale de sauvegarde et de reprise après sinistre au siège de la CEDEAO.

II. Le système devra mettre en œuvre un contrôle d'accès basé sur les rôles, la gestion des profils, l'authentification, les pistes d'audit et le transfert sécurisé des données.

III. Le Consultant devra démontrer une solide expérience en cybersécurité, renforcement du système, logique de sauvegarde, procédures de restauration et documentation opérationnelle

adaptée à un environnement institutionnel public. La solution ECCRIS devra être conforme aux politiques TIC/cybersécurité applicables de la CEDEAO et conçue conformément aux normes et bonnes pratiques internationales de cybersécurité dans le secteur public (par ex. : ISO/IEC 27001/27002 et/ou NIST Cybersecurity Framework), ainsi qu'aux standards de sécurité des applications web (par ex. : OWASP Top 10). Le Consultant devra soumettre lors de l'étape RFP un Plan détaillé d'Hébergement et de Cybersécurité (incluant architecture de sécurité, contrôle d'accès, chiffrement, journaux/pistes d'audit, sauvegarde & reprise après sinistre, gestion des vulnérabilités et réponse aux incidents), comme détaillé dans le TOR complet d'ECCRIS.

IV. La dépendance aux solutions propriétaires devra être minimisée. Les standards ouverts, les approches d'intégration transparentes et les arrangements de licences durables sont fortement préférés

5.4 Exigences institutionnelles

La plateforme devra être conçue non seulement comme un système technique mais également comme un outil institutionnel soutenant la gouvernance régionale, l'échange de données et le reporting.

Le Consultant devra donc démontrer une compréhension des environnements multi-pays du secteur public, de la coordination des parties prenantes, des processus de validation et des réalités pratiques liées à la maturité variable des données nationales.

L'approche proposée devra favoriser l'adoption progressive par la CEDEAO et les États membres.

6. Livrables Attendus et Exigences de Reporting

Les livrables suivants sont attendus de la part du Consultant. Le contrat final pourra préciser les délais et les critères d'acceptation, mais la phase de manifestation d'intérêt (REOI) suppose la remise des livrables énumérés ci-dessous.

No.	Livrable indicatif	Contenu principal	Calendrier indicatif
1	Rapport de démarrage et plan de travail détaillé	Méthodologie, mobilisation, programme, assurance qualité et modalités de mise en œuvre	Début de la mission
2	Inventaire actualisé des corridors et rapport d'évaluation de référence	Inventaire des corridors validé, état du système, conclusions institutionnelles et statut des données de référence	Tâche 1
3	Rapport de migration des données et matrice des lacunes	Statut des jeux de données collectés et migrés, résultats de validation et lacunes restantes.	Tâche 2
4	Rapport sur les besoins des utilisateurs	Catégories d'utilisateurs, cas d'usage, besoins en tableaux de bord, flux de travail,	Tâche 3

No.	Livrable indicatif	Contenu principal	Calendrier indicatif
		logique d'accès et environnement opérationnel.	
5	Rapport technique et fonctionnel	Architecture du système, logique de la base de données, modules, interfaces, hébergement et mesures de sécurité	Tâche 3
6	Plateforme ECCRIS bêta	Version pré-production configurée pour tests et validation.	Tâche 3
7	Plan de déploiement et de mise en service	Séquence de déploiement, tests, acceptation, formation et modalités de support.	Tâche 4
8	ECCRIS final installé et mis en service	Système de production, environnement de sauvegarde configuré et documents d'acceptation.	Tâche 4
9	Manuels et documentation technique	Manuels utilisateur, manuels administrateurs, dictionnaire de données et guides techniques.	Tâche 4
10	Matériel de formation et rapport de formation	Modules de formation, liste de présence, évaluations et documents réutilisables pour le renforcement des capacités.	Tâche 5
11	Rapports périodiques de maintenance et assistance technique	Synthèse du support, incidents, mises à jour et actions recommandées.	Tâche 6
12	Stratégie de suivi et évaluation des performances de la plateforme	Stratégie de suivi et d'évaluation des performances de la plateforme	Tâche 6
13	Rapport final de mission	Résumé de la mission, leçons apprises et recommandations pour les étapes suivantes.	Fin de la mission

En plus des livrables formels, le Consultant devra assurer un suivi rigoureux de l'avancement tout au long de la mission. Le contrat final devrait exiger des mises à jour périodiques concises, indiquant les activités réalisées, les activités prévues, les décisions requises de la part de la CEDEAO, ainsi que les risques, problèmes liés aux données et problèmes techniques.

Tous les livrables formels devront être soumis en anglais. La CEDEAO pourra demander, si nécessaire pour des besoins institutionnels, des résumés exécutifs ou certains livrables dans d'autres langues officielles.

7. Modalités de Mise en Œuvre, Durée et Lieu de Mission

La mission sera mise en œuvre sous l'autorité de la Commission de la CEDEAO, par l'intermédiaire de la Direction chargée des transports et du développement des corridors, en étroite collaboration avec les

départements techniques et TIC concernés ainsi qu'avec les institutions relais désignées dans les États membres.

Un mécanisme de gouvernance du projet, tel qu'un Comité de Pilotage ou tout dispositif de validation équivalent, pourra être mis en place par la CEDEAO pour examiner les étapes clés et fournir des orientations stratégiques. Le Consultant devra soutenir ces dispositifs en préparant des documents techniques d'information et en participant aux réunions de validation.

La mission devrait couvrir une période de mise en œuvre et de livraison d'environ dix-huit (18) mois, suivie d'une période de maintenance et d'assistance technique d'environ douze (12) mois. Le calendrier final des jalons sera confirmé lors de la signature du contrat

Le principal lieu de mission sera Abuja, au Nigéria. Toutefois, le Consultant devra effectuer une partie du travail depuis ses propres bureaux et réaliser des missions au siège de la CEDEAO et, lorsque cela sera approuvé, dans certains États membres sélectionnés pour des activités de vérification des données, de déploiement, de formation ou de support

8. Profil du Consultant et principaux experts indicatifs

La mission est ouverte aux cabinets de conseil ou consortiums qualifiés, disposant d'une expérience avérée dans la conception, la configuration, le déploiement et le support de systèmes d'information routiers, de systèmes de gestion des actifs routiers, de bases de données du secteur des transports ou de plateformes numériques comparables.

Le Consultant devra démontrer une expérience dans les domaines suivants

I. Développement et livraison de systèmes d'information ou de plateformes numériques pour le secteur public, en particulier les systèmes intégrant des SIG, impliquant l'intégration de données multi-sources, des tableaux de bord et une gouvernance structurée des données ;
II. Livraison de systèmes d'information routiers basés sur le web, de systèmes de gestion des actifs routiers ou de plateformes d'information transport équivalentes ;
III. Bases de données spatiales, SIG, services cartographiques et référencement linéaire ;
IV. Migration de données, entrepôts de données, interopérabilité (intégration de systèmes d'information web avec des bases de données externes et des systèmes nationaux), normes ouvertes et intégration via API ;
V. Domaines de données relatives au transport, incluant l'inventaire routier, les ouvrages d'art, le trafic, la sécurité routière et la performance des corridors ;
VI. Hébergement, cybersécurité, sauvegarde et procédures de récupération ;
VII. Formation, soutien institutionnel et maintenance post-implémentation ;
VIII. Missions régionales ou multinationales, de préférence en Afrique ou dans des contextes institutionnels comparables à la CEDEAO.

Au stade de la demande de manifestation d'intérêt (MI), les cabinets ne sont pas nécessairement tenus de soumettre des CV complets, sauf demande spécifique dans l'avis. Toutefois, ils devront démontrer

leur capacité à mobiliser une équipe pluridisciplinaire couvrant les compétences clés requises pour la mission.

S/N	Rôle indicatif de l'expert	Fonction principale
1	Chef de mission / Spécialiste principal des systèmes de transport	Leadership global, assurance qualité, coordination institutionnelle et supervision de la mission.
2	Ingénieur en gestion des actifs routiers / Autoroute	Interprétation des données routières et des ponts, indicateurs de corridor et exigences en matière de gestion des actifs.
3	Spécialiste SIG et base de données spatiale	Conception et mise en œuvre des services cartographiques, schémas spatiaux, couches et référencement.
4	Architecte logiciel / systèmes	Architecture de la plateforme, stratégie de configuration, intégration des modules et évolutivité.
5	Spécialiste bases de données et migration de données	Structuration, transformation, validation, migration des données et gestion des métadonnées.
6	Spécialiste cybersécurité / infrastructure	Hébergement, sécurisation, gestion des identités, sauvegarde et reprise après sinistre.
7	Spécialiste sécurité routière / performance	Données sur la sécurité routière, analyse des points noirs, conception d'indicateurs clés et tableaux de bord de performance.
8	Spécialiste formation et renforcement des capacités	Conception des formations, support utilisateur, manuels et transfert de connaissances
9	Spécialiste support système / maintenance	Support après mise en service, stabilisation du système et résolution des problèmes

9. Éligibilité, présélection et exigences de soumission

Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur la base des critères d'éligibilité et de présélection énoncés dans l'avis de manifestation d'intérêt. En général, la CEDEAO s'attend à évaluer les cabinets sur la base de leur activité principale, de leurs années d'expérience pertinente, de leur expérience dans des missions similaires, de leurs capacités techniques et institutionnelles, ainsi que de leur aptitude à mobiliser l'expertise appropriée pour la mission.

À l'étape de la demande de manifestation d'intérêt, la soumission doit se concentrer principalement sur les qualifications de l'entreprise et son expérience pertinente, plutôt que sur une méthodologie technique complète. Des propositions techniques et financières détaillées ne seront demandées qu'aux cabinets figurant sur la liste restreinte.

Les cabinets ou consortiums intéressés doivent fournir, au minimum, les informations suivantes

- Une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée.
- Le profil de l'entreprise ainsi que son statut juridique.

- Le protocole d'accord du consortium, le cas échéant, précisant l'entreprise chef de file et le rôle de chaque membre (**NB: conformément au code de passation des marchés de la CEDEAO, les entreprises étrangères (hors CEDEAO) doivent constituer un groupement avec une entreprise d'un État membre de la CEDEAO pour être éligibles**).
- Un résumé de l'expérience pertinente de l'entreprise et des missions similaires réalisées au cours des dix dernières années. **Pour être considérées, toutes les expériences et missions similaires listées doivent être accompagner par des preuves (copie des pages de signature des contrats et attestations de bonne exécution)**
- Une brève description de la capacité technique et des principaux domaines de compétence pertinents pour cette mission.
- Une liste des missions comparables, incluant le client, le périmètre, les dates, le lieu et, le cas échéant, la valeur du contrat. (**Remarque : toutes les références doivent être accompagnées du contrat ou de la lettre d'attribution, ainsi que d'une lettre de recommandation du client ou d'un certificat d'achèvement ou de bonne exécution)**
- Références ou coordonnées pour des projets comparables.
- Toute autre information expressément demandée dans l'avis de manifestation d'intérêt.

10. Appui du Client, Obligations du Consultant et Normes Applicables

La CEDEAO facilitera l'accès aux rapports existants, aux études de corridors, aux répertoires de données et aux parties prenantes institutionnelles nécessaires à la mission. La Commission désignera un Chef de Projet ainsi que les points focaux pertinents pour accompagner le Consultant tout au long de la mission.

Le Consultant sera responsable de la gestion globale, de la qualité et de la livraison dans les délais de la mission. Il devra mobiliser une équipe pluridisciplinaire compétente, maintenir des procédures internes de garantie de la qualité rigoureuses et veiller à ce que tous les livrables soient fournis de manière professionnelle et adaptés à l'examen par une organisation internationale.

Le Consultant devra s'assurer que tous les composants logiciels proposés, moteurs de bases de données, solutions intermédiaires (middleware), dispositifs d'hébergement et méthodes d'intégration sont conformes aux exigences finales de licences, de sécurité et de durabilité qui seront précisées dans la Demande de Propositions (RFP). Il devra également garantir que la documentation produite soit suffisante pour permettre à la CEDEAO de comprendre, administrer, mettre à jour et, si nécessaire, étendre le système après l'achèvement du projet.

Le Consultant sera tenu de se conformer aux règles de la CEDEAO en matière de conflits d'intérêts, de confidentialité, d'intégrité et de conduite éthique. Toutes les informations obtenues dans le cadre de la mission devront être traitées de manière confidentielle, sauf autorisation explicite de la CEDEAO.

La mission devra être réalisée conformément aux règles de passation de marchés et aux procédures administratives applicables de la CEDEAO, aux bonnes pratiques internationales reconnues pour les

systèmes d'information dans le domaine des transports, ainsi qu'aux normes appropriées en matière de sécurité des données, d'hébergement, d'interopérabilité et de durabilité à long terme du système.

Annexe 1 – Jalons indicatifs de mise en œuvre

Le tableau ci-dessous est fourni à titre indicatif pour la planification uniquement. Il ne remplace pas le calendrier final des jalons qui sera inclus dans la Demande de Propositions (DP) et le contrat définitif.

Phase	Calendrier indicatif	Principaux livrables	Remarques
Mobilisation et lancement	Mois 1 à Mois 2	Rapport de lancement, inventaire des corridors mis à jour, examen des données de référence, mobilisation de l'équipe et plan de travail	Priorité à la confirmation du périmètre, de l'environnement des données et des interfaces de gouvernance.
Collecte et migration des données	Mois 3 à Mois 6	Jeux de données validés, environnement de préproduction alimenté, rapport de migration et matrice des lacunes de données	Travail à coordonner avec la CEDEAO et les points focaux des États membres.
Conception et personnalisation du système	Mois 10 à Mois 11	Plan de déploiement, installation en production, tests, arrangement de sauvegarde et dossier de mise en service	Comprend l'environnement de production cloud et la configuration de sauvegarde locale
Déploiement et mise en service	Mois 10 à Mois 11	Plan de déploiement, installation en production, tests, arrangement de sauvegarde et dossier de mise en service	Comprend l'environnement de production cloud et la configuration de sauvegarde locale.
Formation et transfert institutionnel	Mois 11 à Mois 12	Matériels de formation, formation des utilisateurs et administrateurs, plans de soutien national, support au démarrage	Accent sur la préparation opérationnelle et la confiance des utilisateurs.
Maintenance et assistance technique	Mois 13 à Mois 24	Rapports périodiques d'assistance technique, mises à jour, résolution des problèmes et support à la stabilisation	Devra suivre la mise en service formelle et l'acceptation.

Annexe 2 – Structure suggérée pour la soumission de la manifestation d'intérêt

Pour faciliter une comparaison cohérente des soumissions, les entreprises intéressées pourront être invitées à présenter leur manifestation d'intérêt selon la structure suivante :

- Lettre de couverture signée par un représentant autorisé.
- Profil de l'entreprise incluant le statut juridique, le siège social, la propriété et les domaines de spécialisation.
- Composition du consortium et répartition des rôles du chef de file, le cas échéant.
- Résumé de jusqu'à dix missions pertinentes réalisées au cours des dix dernières années, en mettant l'accent sur les missions de nature et de complexité similaires.
- Description des capacités techniques de l'entreprise pertinentes pour la mission, incluant logiciels, données, SIG, intégration, cybersécurité et capacités de formation.
- Disponibilité des experts clés indicatifs ou des pools d'experts pertinents pour la mission.
- Déclaration d'absence de conflit d'intérêts.
- Références et coordonnées pour les missions réalisées.
- Toute autre information expressément demandée dans l'avis de manifestation d'intérêt.

La Commission demande également que l'expérience pertinente soit présentée sous forme de fiche projet standard indiquant le client, le pays, l'année, la valeur de la mission, la composition de l'équipe, le périmètre succinct et les livrables fournis.